



Sous les arcades

Journal d'information de la Ville de Stenay

ÉDITORIAL

ÉTATS CIVILS

Naissances :

- Lily FREMONT
- Charlie NICOLAS
- Anzo TABU THIRION

Mariages :

- Romuald COLLET et Catherine TRUBERT
- Francis GUIOT et Véronique ANTOINE
- Loïc MATHIEU et Laure REMY

Décès :

- Monique BOULET épouse GUILLAUMÉ
- Eliane BURGAIN veuve JANCART
- Antonino COINU
- Eddy DOUILLOT
- Jean-Yves GOBILLOT
- Eve KLEIN veuve DUDDE
- André LHOTEL
- Josiane MARKO épouse YVON
- Lucienne PALIS veuve FOULQUIER
- Marie-France WEISS veuve RICHERT

Les épisodes de canicules précoces et en particulier la période que nous venons de traverser en juin, désorganisent nos quotidiens et nous obligent à nous adapter. Ces moments nous appellent collectivement à la vigilance, à l'attention portée aux autres, à la prévention.

La commune organise une veille en direction des personnes qui se font connaître, directement ou par l'intermédiaire de leurs familles. N'hésitez pas à contacter la mairie pour vous enregistrer sur nos recensements, et nous pourrons ainsi vous joindre lors d'épisodes climatiques particuliers pour s'assurer que vous allez bien.

Ces épisodes extrêmes peuvent également nous inviter à prendre conseil et avis sur la qualité de nos logements. L'accompagnement dédié à ces enjeux de confort thermique se poursuit pour encore une année, dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat. N'hésitez pas à vous renseigner et à prendre conseil auprès de l'URBAM, en charge de l'animation de cette opération.

Souhaitons que ces deux prochains mois soient estivaux, tout simplement, sans excès, afin de profiter pleinement de moments de détente et de plaisirs.

Ces prochaines semaines estivales seront alors, pour nous-mêmes comme pour nos visiteurs, le moment privilégié pour goûter les animations et activités proposées, à la découverte du patrimoine local avec les visites guidées mais aussi de nos producteurs locaux avec par exemple les marchés semi-nocturnes au Port, ou encore voir et écouter les musiciens qui sont accueillis à la Chapelle des Arts et au Musée de la Bière et à sa Taverne.

Bon été à Stenay, bonnes vacances à celles et ceux qui profiteront de ces temps de pause estivale pour visiter d'autres lieux.

Stéphane PERRIN

Maire de Stenay,
Vice-Président du Conseil
Départemental de la Meuse.

FLASH INFOS

À compter du 1^{er} juin, la Mairie sera ouverte le matin un samedi sur deux. Voici les prochaines dates des permanences aux horaires habituels (9h-12h) :

- SAMEDIS 11 ET 25 JUILLET
- SAMEDIS 08 ET 22 AOÛT

Directeur de la publication : Stéphane PERRIN
Permanence du Maire : le samedi de 9h30 à 11h30
(sur réservation uniquement).

Mairie de Stenay - 14 Place de la République, Stenay 55700
Tél. 03 29 80 30 31 - Site Internet : www.stenay.fr
Mail : mairie@stenay.fr ou archives.municipales@stenay.fr

Impression : A.G.M. - Belleville-Verdun - Ne pas jeter sur la voie publique



PERMANENCE D'ÉTAT-CIVIL

À la suite de l'épidémie de COVID-19, la commune avait adapté ses plages horaires afin d'absorber le plus possible le flux de demandes de cartes nationales d'identité (CNI) et de passeports. Cette adaptation s'était traduite par des horaires d'ouverture prolongés en semaine les mardis, mercredis et jeudis, avec une fermeture à 18h00 au lieu de 17h00.

Ces heures prolongées ont été arrêtées il y a environ deux ans

en raison d'une demande de plus en plus faible.

Aujourd'hui, la demande de CNI et de passeports est revenue à son niveau d'avant épidémie, ce qui a amené la commune à se questionner sur le maintien d'autant de permanences d'état-civil.

Nouvelle organisation à compter du 1^{er} juin 2026

Partant de ce constat, les horaires d'ouverture des per-

manences vont évoluer comme suit :

● **Lundi** : une permanence aura lieu l'après-midi, en remplacement de celle du mardi après-midi.

● **Mercredi** : la permanence de l'après-midi est maintenue et ne change pas.

● **Samedi** : une ouverture est prévue un week-end sur deux, lors des semaines paires. ■

LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE : LA DISTRIBUTION DES PIÈGES SE POURSUIT

Grâce à l'engagement bénévole de Mme VILLAINÉ, plusieurs sessions de distribution ont déjà pu avoir lieu depuis le début du mois de mai lors du marché hebdomadaire.

Le printemps reste la période stratégique pour agir : capturer les reines fondatrices dès leur sortie d'hibernation permet d'éviter la création de colonies entières et de protéger nos indispensables abeilles domestiques. Pour rappel, la commune s'est dotée de pièges sélectifs qui ciblent uniquement le frelon asiatique sans impacter les autres pollinisateurs.

Comment récupérer votre piège ?

Afin de garantir l'accès à ce dispositif pour toutes et tous, les modalités évoluent :

● **En Mairie** : les habitants de Stenay peuvent désormais s'y rendre directement pour récupérer un piège accompagné d'un flyer explicatif (pensez à vous munir d'un justificatif de domicile).

● **Au Marché** : en parallèle, les distributions sur le marché hebdomadaire se poursuivront de manière sporadique, toujours

grâce à l'aide de Mme VILLAINÉ.

Rappel de sécurité importants

Si vous découvrez un nid déjà formé dans votre propriété ou dans l'espace public, ne tentez en aucun cas de l'approcher ou de le détruire vous-même. Les attaques de ces insectes peuvent être collectives et particulièrement dangereuses.

Le bon réflexe : signalez immédiatement sa localisation en Mairie ou auprès des organismes compétents. ■

LE DROIT DE CHASSE DU BOIS DU PÉLERIN MIS EN CONCURRENCE

À la suite de la séance du conseil municipal du 23 juin 2026, la commune de Stenay a officiellement validé le lancement de la procédure de mise en concurrence pour le droit de chasse sur le lot de l'aisance du « Pélerin ». Un appel d'offres à retrouver également dans l'Est

Républicain et sur Parlaporte.

Un territoire forestier de 70 hectares à s'approprier

Le droit de chasse sur ce lot forestier communal est devenu totalement libre d'occupation en mars dernier, suite à la résiliation

amiable du bail de l'ancienne locataire. Soucieuse de valoriser au mieux son patrimoine, la municipalité relance une mise en location exclusive par la voie d'une adjudication publique sur soumissions cachetées.

Voici les caractéristiques princi-

pales de ce lot de chasse :

● **Consistance et superficie** : le territoire s'étend sur une surface totale de 70 hectares, 39 ares et 30 centiares. Il comprend l'intégralité des parcelles cadastrales Section A n° 1 à 19 et Section A n° 59 à 62.



● **Durée du bail** : la location est consentie pour une durée de neuf années consécutives. Elle prendra effet le 1er octobre 2026 pour se terminer le 30 septembre 2034.

● **Mode de chasse** : seule la chasse à tir est autorisée sur le site.

Une mise à prix attractive et des règles de sécurité strictes

La mise à prix de départ (faisant office de loyer annuel plancher) a été fixée par le conseil municipal à **1400 euros par an**. Pour l'ensemble du lot, les offres financières déposées sous enveloppe devront donc être égales ou supérieures à ce montant, lequel sera soumis à

l'indexation annuelle réglementaire de l'ONF.

Compte tenu de la configuration topographique particulière du bois et de ses abords, l'adjudicataire devra s'engager à respecter des consignes de sécurité et environnementales rigoureuses inscrites au cahier des charges :

● **Sécurité liée à l'éolienne** : une éolienne est implantée en lisière Sud-Ouest du lot. Tout tir en direction de cette infrastructure (mât, nacelle, pales) est strictement interdit afin de prévenir les accidents.

● **Protection de la zone humide** : un cours d'eau longe la bordure Est du bois. Conformément au règlement européen REACH, il est formellement interdit de décharger, de porter ou de transporter des munitions contenant de la grenaille de plomb lors de la pratique du tir dans un **rayon de 100 mètres** autour de cette zone humide.

● **Entretien et voirie** : le locataire devra effectuer à ses frais le fauchage et le débroussaillage annuels de la **bande enherbée d'une largeur de 6 mètres** située immédiatement après le talus longeant la Route Départementale 13 (RD13). Cet entretien s'exécute exclusivement sur le domaine privé communal (assiette du lot de chasse) et en dehors du domaine public routier. L'octroi de son permis spécial de chasse annuel dépendra de la bonne exécution de ces travaux.

Comment participer ? Calendrier et modalités de dépôt

L'adjudication se déroulant sur

soumissions cachetées, les candidats (personnes physiques ou associations) doivent impérativement constituer un dossier administratif complet. Celui-ci doit comprendre une pièce d'identité, la copie du permis de chasser validé, une attestation d'assurance responsabilité civile cynégétique, ainsi qu'une déclaration sur l'honneur d'honorabilité vis-à-vis des règles de la chasse.

Attention au formalisme obligatoire : l'offre financière et les pièces administratives doivent être transmises sous double enveloppe fermée. L'enveloppe intérieure scellée portera la mention exclusive : « Soumission pour l'adjudication du lot de chasse de l'aisance du Pèlerin - Ne pas ouvrir ».

● **Date limite de dépôt des plis** : les dossiers doivent parvenir à la Mairie de Stenay (par lettre recommandée avec AR ou dépôt en main propre contre récépissé) au plus tard le **24 août 2026 à 12h00**.

● **Séance publique d'ouverture des plis** : elle aura lieu le **28 août 2026 à 10h00** dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de Stenay. Le bureau d'adjudication, présidé par le Maire Stéphane PERRIN et assisté des conseillers Hervé CULOT-PONCE et Romuald COLLET, y désignera le mieux-disant comme nouveau locataire du bois.

Le cahier des charges complet et les modèles de soumission peuvent être retirés gratuitement au secrétariat de la Mairie de Stenay aux heures habituelles d'ouverture. ■

ENTRETIEN DES TROTTOIRS

Comme chaque année, avec le retour du beau temps, la flore s'éveille, y compris les mauvaises herbes. Il est rappelé aux stenaïsiens et stenaïsiennes que l'entretien du trottoir ne relève pas de la Com-

mune mais incombe à l'ensemble des habitants.

L'article 8 de l'arrêté n° 2024-082 dispose que : « Tous les propriétaires ou locataires sont tenus d'entretenir individuellement leurs trottoirs jusqu'au fil de l'eau

et leurs clôtures quelles qu'elles soient (désherbage si nécessaire, nettoyage).

Le désherbage doit être réalisé par arrachage ou binage. Le recours à des produits phytosanitaires est strictement interdit. » ■



CANICULE

La canicule ou les fortes chaleurs peuvent avoir des effets importants sur la santé pour chacun d'entre nous, et particulièrement chez les personnes les plus vulnérables.

Quelques conseils de prévention peuvent vous permettre de prendre soin de vous : boire régulièrement de l'eau sans attendre d'avoir soif, se rafraîchir et mouiller votre corps plusieurs fois par jour, privilégier les activités douces ou encore maintenir son logement au frais.

Les personnes vulnérables souhaitant s'inscrire sur la liste des personnes vulnérables

tenue par le CCAS peuvent se faire connaître en appelant le CCAS au **03.29.80.30.31.** ou en envoyant un mail à **ccas@stenay.fr** ■

Pour votre confort et celui de nos agents, lorsque le Département de la Meuse sera placé en **vigilance canicule orange ou rouge**, la Mairie de Stenay adaptera ses horaires d'ouverture de **6h00 à 13h30 non-stop.**

Il en va de même pour les Services Techniques et les Archives Municipales.



PRÉVENTION BAINNADE

Pour rappel : **plonger et nager dans les fleuves, canaux et rivières est interdit**, sauf dans le cadre d'activités encadrées et sur des sites dédiés. Braver l'interdit, c'est prendre des risques et **mettre sa vie en danger**, voire celle des autres qui viennent secourir, ou s'exposer à de graves blessures.

Sans compter que ces comportements non autorisés sont passibles d'une amende.

Chaque été, les noyades en rivière et en lac augmentent, notamment chez les adolescents et les jeunes adultes. En 2025, 57 % des noyades ont concerné des adultes. Ces drames, liés

à des baignades et des plongements en zone interdite, pourraient pourtant facilement être évités. Alors, pour que chacun puisse profiter sereinement des berges et du tourisme fluvial, **choisissons cet été des lieux de baignade autorisés !**

Pour plus d'informations : www.vnf.fr ■

LUTTE CONTRE LE CAMBRIOLAGE

Afin de lutter contre les cambriolages, **la Mairie de Stenay a doté ses agents de cartes professionnelles** certifiant leur appartenance à la commune.

En effet, des personnes malveillantes usent l'identité des agents communaux afin de pénétrer chez vous pour s'emparer discrètement de certains de vos objets ou pour faire du repérage. Ils se présentent comme techniciens des eaux, de l'électricité, de la téléphonie, agents de recensement... Ils agissent en général par deux.

Ne laissez entrer chez vous que les personnes présentant une carte professionnelle valide. En cas de doute, appelez l'organisme professionnel auquel sont rattachés les agents. S'ils se montrent insistants ou menaçants, composez immédiatement le 17 pour faire intervenir la police ou la gendarmerie.

Opération Tranquillité Vacances

Ce service permet aux habitants, lors de leurs absences prolongées, de demander la surveillance de leur domicile.

L'inscription à l'Opération Tranquillité Vacances permet ainsi d'organiser des patrouilles de police ou de gendarmerie, de jour comme de nuit, afin de lutter contre les cambriolages.

Pour vous inscrire, vous pouvez vous rendre au commissariat de police ou à la gendarmerie la plus proche avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

Vous pouvez également vous inscrire en ligne sur le site <https://www.service-public.gouv.fr> ■



PARTICIPEZ AU DIAGNOSTIC D'ASSAINISSEMENT DE STENAY-MOUZAY

Dans le cadre de l'élaboration du Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) de Stenay-Mouzay (qui va durer jusque fin 2027), la commune fait appel à vous. En collaboration avec le bureau d'études Altereo, un questionnaire a été élaboré à destination de tous les résidents.

À quoi sert un Schéma Directeur d'Assainissement ?

Le SDA est un outil stratégique indispensable pour la commune. Il permet de faire un état des lieux exhaustif de nos réseaux publics et privés, d'identifier les éventuels dysfonctionnements (comme les mauvaises connexions entre réseaux ou les infiltrations), et de protéger notre environnement en s'assurant du bon traitement des eaux usées.

À terme, cette étude globale permet d'anticiper l'avenir et de programmer les futurs travaux d'investissement et de modernisation de nos infrastructures.

Pourquoi avons-nous besoin de vous ?

Pour que ce schéma directeur soit le plus précis possible, il est essentiel de recenser les caractéristiques de vos installations

privées. Les informations recueillies via ce diagnostic permettront de comprendre la gestion des eaux à l'échelle de votre parcelle :

- **L'évacuation de vos eaux usées** : parcours de l'eau et présence éventuelle d'une pompe de relevage.
- **La gestion de vos eaux pluviales** : rejet dans le réseau collectif (mêlé ou séparé), infiltration naturelle, fossé, ou système de récupération pour l'arrosage.
- **La localisation de vos installations** : la réalisation d'un schéma simplifié vous est demandée pour repérer vos regards, puisards, gouttières, et le sens d'écoulement de vos eaux.

Comment participer ?

Votre contribution est essentielle pour mener à bien cette étude. Pour répondre à ce questionnaire, deux solutions simples s'offrent à vous :

- **En ligne (recommandé)** : il vous suffit de flasher le QR Code avec votre smartphone ou de vous rendre directement sur le formulaire

en ligne via ce lien : https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLScPU1uHdUluuw-2FRvJ6_RYxRldr7wH_CXdMC6RwnRQML2fiQ/viewform



- **Format papier** : vous pouvez récupérer une version papier de ce questionnaire à la mairie de Stenay. Un exemplaire a également été imprimé et diffusé dans le bulletin municipal précédent. Vous pouvez ensuite le retourner complété à l'accueil de la mairie de Stenay.

Nous vous remercions par avance pour le temps que vous accorderez à cette enquête participative, indispensable à la préservation de notre environnement et à la pérennité de nos réseaux. ■



LE RÉSEAU CUIVRE SERA DÉFINITIVEMENT FERMÉ À STENAY EN 2028

La fermeture du réseau télécom cuivre, support historique des services de téléphonie fixe et d'Internet (ADSL, vDSL, etc.) aura lieu au plus tard en janvier 2028 sur notre commune.

Ainsi, tous les accès Internet et/

ou les services de téléphonie fixe encore actifs sur ce réseau cuivre seront définitivement coupés.

Depuis le 31 janvier 2026, les opérateurs ne doivent et ne peuvent plus vous vendre des abonnements ADSL,

vDSL, ... suite à l'arrêt de la commercialisation de ces réseaux.

Seuls les offres fibre sont désormais commercialisées. ■



DEVENEZ PROPRIÉTAIRE À STENAY : VENTE DE 10 TERRAINS À BÂTIR VIABILISÉS

La Commune de Stenay met en vente 10 terrains à bâtir viabilisés au prix de **45€/m²** pour ceux souhaitant construire sur notre territoire.

S'installer à Stenay ?

● **De nombreux services sur place** : Écoles, Collège et Lycée, professionnels de santé, commerces de proximité et artisans, cinéma, bibliothèque, ...

● **Un cadre de vie idéal** : Profitez du calme, de la nature et d'un

riche patrimoine historique.

● **Une vie locale dynamique** : Plus de 50 associations sportives et culturelles animent notre ville.

● **Situation stratégique** : Aux portes de la Belgique et du Luxembourg, à mi-chemin de Verdun et Charleville-Mézières.

Des aides financières

Sous conditions d'éligibilité, les projets de construction peuvent bénéficier de dispositifs finan-

ciers tels que le Prêt à Taux Zéro (PTZ) et d'une exonération de la taxe foncière pendant 2 ans pour les constructions neuves.

Intéressé(e) ? Contactez-nous pour plus d'informations !

Mairie de Stenay, place de la République.

Tél : 03 29 80 30 31

Email : mairie@stenay.fr

(Demandez le service urbanisme) ■

PLAN « RELANCE LOGEMENT » : L'ESSENTIEL DU NOUVEAU DISPOSITIF NATIONAL

Face à une crise profonde du secteur de l'immobilier, marquée par une baisse de la construction et une tension locative historique, le Gouvernement a déployé début 2026 un plan d'envergure nationale intitulé « Relance logement ». Présenté par le ministre du Logement, ce programme vise à provoquer un véritable choc d'offre pour faciliter l'accès au logement abordable, tant pour les acheteurs que pour les locataires.

L'objectif global est clair : atteindre un rythme de **400 000 constructions par an** pour totaliser **2 millions de nouveaux logements d'ici 2030**. Dès cette année, le plan table sur la création de 50 000 logements locatifs privés et de 125 000 logements sociaux.

Le dispositif fiscal « Jeanbrun » : l'amortissement au cœur de l'investissement

Pour mobiliser l'épargne des particuliers, le plan de relance introduit un tout nouveau levier fiscal disponible du **21 février 2026 au 31 décembre 2028**. En rempla-

cement du précédent dispositif Pinel, cette mesure ne repose plus sur une réduction d'impôt directe, mais sur un **mécanisme d'amortissement fiscal**.

Concrètement, l'investisseur particulier peut déduire de ses revenus locatifs une part importante du prix d'achat du bien, ce qui permet de réduire drastiquement, voire d'annuler, l'imposition de ses loyers.

Ce que l'on peut déduire et optimiser :

● **L'amortissement du bien** : il s'applique sur 80 % du prix d'acquisition.

● **Les charges réelles** : l'intégralité des frais liés à la location (intérêts d'emprunt, taxe foncière, frais de gestion) est déductible.

● **Le coût des travaux** : pour les logements anciens éligibles, la totalité des dépenses de rénovation est intégrée à la base amortissable.

● **Le déficit foncier** : si les charges et l'amortissement

dépassent les loyers perçus, le déficit généré peut être imputé sur les autres revenus (salaires, pensions) dans la limite de 10 700 € par an.

Exemple concret : Pour un appartement acheté 180 000 € (avec un apport de 30 000 € et un emprunt de 150 000 €), le cumul des avantages après 10 ans de détention peut permettre d'atteindre 0 € d'impôt sur les revenus locatifs et jusqu'à 16 000 € de déductions directes sur l'impôt sur le revenu global.

Les critères et conditions d'éligibilité

Contrairement aux anciennes lois de défiscalisation, le dispositif « Jeanbrun » supprime le zonage géographique strict et s'applique partout en France, incluant largement les villes moyennes et les territoires d'outre-mer. En revanche, le législateur encadre fermement la nature du bien et les modalités de mise en location pour éviter les dérives spéculatives.

Synthèse des règles à respecter :

Paramètre	Règle et conditions obligatoires
Nature du bien	Uniquement des logements situés dans des immeubles collectifs (les maisons individuelles sont exclues).
État du bien	Logement neuf (ou VEFA) ou logement ancien, à condition d'y réaliser des travaux de rénovation représentant au moins 30 % de la valeur d'achat.
Type de location	Le logement doit être loué nu (non meublé) en tant que résidence principale. Les locations saisonnières (type Airbnb) sont proscrites.
Durée minimale	Engagement de location pendant une durée minimale et continue de 9 ans.
Loyer et ressources	Application d'un plafond de loyer décliné en trois catégories (intermédiaire, social, très social). Plus le loyer est modéré, plus le taux d'amortissement est avantageux.
Cercle familial	Pour prévenir la fraude, la location à un membre du foyer fiscal ou à un parent proche (ascendant/descendant) est strictement interdite.

Pour retrouver le détail complet des mesures, les grilles de plafonds de loyers et de ressources, ainsi que les outils de simulation, consultez la page

web officielle : <https://www.ecologie.gouv.fr/actualites/relance-logement-nouveau-dispositif-faciliter-lachat-location-logements> sur le site

des Ministères Transition écologique, Aménagement du Territoire, Transports, Ville et Logement. ■

OPAH-RU STENAY – OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

Vous avez un projet de rénovation de votre logement, c'est le moment de vous renseigner.

La Ville et la Communauté de Communes poursuivent leur engagement en faveur de l'amélioration de l'habitat. Le dispositif OPAH-RU mené en partenariat avec l'État, l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), le Département de la Meuse et la Communauté de communes du Pays de Stenay, vise à soutenir et accompagner les propriétaires dans leurs projets de rénovation de leur logement.

Que vous soyez propriétaire occupant, propriétaire bailleur ou investisseur, vous pouvez bénéficier :

● **D'un accompagnement technique, administratif et financier** (gratuit) pour vos travaux, sous

certaines conditions.

● **De subventions financières importantes.**

L'accompagnement (avec conseils, évaluation énergétique et suivi du dossier) est assuré gratuitement par Urbam Conseil (opérateur agréé Mon Accompagnateur Rénov') pour les propriétaires du territoire dans ces thématiques jusqu'au 04 septembre 2027 pour l'OPAH-RU (Stenay). Contact : Patrick MORET au 06 38 27 46 97 / meuse@urbam.fr

Des permanences sont assurées à la CODECOM sur rendez-vous régulièrement. N'hésitez pas à prendre contact par téléphone pour un rendez-vous au 03 29 80 31 81.

Attention ! Les travaux ne doivent pas être commencés ou commandés. Ils doivent bien

entendu respecter les règles d'urbanisme rappelées dans ce bulletin. Permanences de l'opérateur à Stenay et Douillon, les mercredis selon calendrier.

● **« Ma Prime Adapt' »** en autonomie : travaux permettant l'adaptation du logement à un handicap ou à la perte d'autonomie. Aides de 55% à 80% de la dépense subventionnable selon ressources.





● « **Ma Prime Rénov'** » (parcours accompagné en rénovation énergétique de propriétaires occupants) : travaux de rénovation énergétique d'ampleur, pour les logements classés E,

F ou G du diagnostic de performance énergétique, permettant un saut de 2 classes énergétiques avec un bouquet de deux travaux d'isolation au minimum. Aides de 70% à 95% de la dépense subventionnable selon ressources et travaux.

● « **Ma Prime Logement Décent** » logement très dégradé de propriétaires occupants : travaux de résorption des éléments dégradés possiblement couplés à une rénovation énergétique. Aides de 55% à 100% de la dépense subventionnable selon ressources et travaux.

● « **Loc'Avantages** » en rénovation énergétique ou de loge-

ments dégradés de propriétaires bailleurs : travaux de rénovation énergétique et de logements dégradés. Aides de 35% à 55% de la dépense subventionnable selon ressources (locataires), travaux et commune. ■



LOCAL COMMERCIAL À LOUER

Situé au **24C Résidence Vauban – Place Vauban**, ce local commercial en rez-de-chaussée d'un immeuble en pierre de taille est une opportunité idéale pour installer votre activité dans un cadre soigné et prêt à l'emploi.

Descriptif du bien

D'une surface totale d'environ **44,52 m²**, ce local se distingue par son agencement fonctionnel et ses équipements complets :

● **Façade et accès** : entrée indépendante et accueillante avec une façade en pierres de taille, une porte vitrée moderne et sécurisée (profilés foncés) et des fenêtres équipées de barreaux de sécurité.

● **Espaces intérieurs** : l'espace se compose d'une grande pièce principale lumineuse et d'une seconde petite pièce pouvant servir de bureaux ou réserve.

● **Équipements et confort** :
 – Faux-plafonds avec éclairage intégré.
 – Chauffage électrique indivi-

duel par convecteurs.

– Réseau électrique et informatique distribué via des plinthes techniques périphériques avec prises.

– Présence d'un extincteur pour la sécurité incendie.

– Fenêtres équipées de stores.

● **Sanitaires** : espace toilettes indépendant, carrelé (blanc et bleu), équipé d'un WC, d'un lavabo, d'un chauffe-eau électrique et d'une barre de maintien.

Idéal pour :

Grâce à sa configuration modulable et ses équipements techniques, ce local conviendrait parfaitement à :

● Une profession libérale.

● Des bureaux pour une activité de services, de conseils.

● Un commerce de proximité ne nécessitant pas de grande vitrine d'exposition.

Conditions de location

● **Loyer mensuel** : 275 €

● **Type de bail** : commercial 3-6-9 ans ou professionnel.

Contact et Visites

Pour plus d'informations ou pour organiser une visite, merci de contacter la Mairie de Stenay au 03.29.80.30.31 ou par mail à mairie@stenay.fr ■



TOUT COMPRENDRE À LA GÉNÉRALISATION DE LA FACTURATION ÉLECTRONIQUE



Dès le 1er septembre 2026, la facturation électronique (ou e-invoicing) devient obligatoire en France pour les échanges entre professionnels (B2B). Objectifs de cette réforme d'envergure nationale : simplifier la gestion des entreprises, sécuriser les relations commerciales et moderniser la lutte contre la fraude fiscale.

Que vous soyez artisan, commerçant, profession libérale, micro-entrepreneur ou dirigeant de PME à Stenay, cette transition administrative majeure nécessite une préparation dès aujourd'hui.

Quel est le calendrier officiel ?

Conformément à la loi de finances, l'obligation se déploie de manière progressive selon un calendrier précis :

- **1^{er} septembre 2026** : Obligation de RÉCEPTION pour TOUTES les entreprises. Ce que cela signifie : quelle que soit la taille de votre structure (même pour un micro-entrepreneur ou un artisan indépendant), vous devez être juridiquement et techniquement capable de recevoir des factures électroniques de la part de vos fournisseurs.

- **1^{er} septembre 2026** : Obligation d'ÉMISSION pour les Grandes Entreprises et ETI.

- **1^{er} septembre 2027** : Obligation d'ÉMISSION pour les PME et Micro-entreprises. Ce que cela signifie : à cette date, toutes vos factures à destination d'autres professionnels devront obligatoirement être émises au format électronique normé.

Qu'est-ce qu'une "vraie" facture électronique ?

Attention aux idées reçues ! Un simple fichier PDF envoyé par e-mail n'est pas une facture électronique au sens de la nouvelle loi.

Une facture électronique est un fichier numérique contenant des données structurées (au format Factur-X, UBL ou CII) garantissant l'authenticité de son origine, l'intégrité de son contenu et sa lisibilité par les systèmes informatiques de l'administration et de vos partenaires.



Comment s'y préparer concrètement ?

Pour émettre ou recevoir ces factures, le passage direct entre

clients et fournisseurs par mail ou courrier ne sera plus possible. Les flux devront obligatoirement transiter par des plateformes intermédiaires :

1. Choisir sa plateforme : chaque entreprise doit se doter d'un outil connecté. Vous aurez le choix entre :

- Le Portail Public de Facturation (PPF) : la plateforme gratuite de l'État.

- Une Plateforme de Dématérialisation Partenaire (PDP) : des opérateurs privés payants certifiés par la Direction générale des Finances publiques (DGFiP), offrant souvent des services de gestion plus poussés.

2. Faire le point avec son comptable : votre expert-comptable est votre meilleur allié pour auditer vos pratiques actuelles et choisir la solution technique la plus adaptée à votre activité.

3. Mettre à jour ses données clients/fournisseurs : assurez-vous de disposer des numéros SIRET exacts de tous vos partenaires professionnels, car cette donnée sera indispensable pour acheminer les factures.

Vos outils et contacts utiles

- **Le site officiel** : rendez-vous sur la page dédiée « Je passe à la facturation électronique » sur impots.gouv.fr. Vous y trouverez un simulateur interactif en 4 questions pour identifier précisément vos futures obligations.

- **L'assistance téléphonique** : un numéro de service gratuit est ouvert pour répondre à toutes vos questions techniques et juridiques : 0 806 807 807 (du lundi au vendredi, de 8h30 à 18h – prix d'un appel local). ■

CLASSIC BEAUTÉ : ESTHÉTICIENNE À DOMICILE



© Est Républicain

Classic Beauté, c'est Marie Willemet. Mais inutile de chercher un pas-de-porte : cette esthéticienne exerce exclusivement à domicile et se déplace directement chez ses clientes avec tout le matériel nécessaire. « Je viens avec ma table, mes

produits et tout ce qu'il faut pour offrir un vrai moment de détente et de bien-être », explique-t-elle. Marie Willemet n'est pas une inconnue à Stenay. Stenaisienne d'origine, elle est la fille de Josette et Jean Willemet. Son papa, très connu localement, fut d'ailleurs adjoint au maire sous la municipalité d'Etienne Demulder. Après ses études au lycée Kastler dans les années 1970, Marie quitte la Meuse pour Grenoble où elle débute sa carrière dans l'esthétique.

La vie la conduira ensuite au Mali pendant cinq années où elle poursuivra son activité avant de rejoindre la région lyonnaise, toujours dans le domaine des soins à domicile. Aujourd'hui, elle est revenue s'installer dans la maison familiale de la rue Pasteur et

reprend son activité sur le secteur de Stenay.

Marie Willemet propose de nombreux soins : soins du visage et du corps, épilation, manucure avec pose de vernis, soins relaxants des pieds, massage californien mais aussi massage beauté japonais, appelé massage Kobido.

« Je me déplace gratuitement dans un rayon de vingt kilomètres autour de Stenay ; au-delà, je demande simplement une petite participation », indique-t-elle.

Pour prendre rendez-vous ou obtenir des renseignements, il suffit de contacter Marie Willemet au 06.44.95.52.45. On peut également retrouver Classic Beauté sur Facebook ainsi que sur son site internet : classicbeaute.fr ■

FABRICE RENARD, UN CHEF DE CENTRE TOURNÉ VERS L'HUMAIN ET L'AVENIR



© Est Républicain

Le lieutenant de première classe Fabrice Renard est le nouveau chef du centre de secours des sapeurs-pompiers de Stenay. Originaire de Vervins, dans l'Aisne, cet officier expérimenté apporte avec lui un solide parcours opérationnel, un sens aigu de l'engagement et une vision du management fondée sur l'humain.

Officier de garde et chef de groupe, il exerçait jusqu'à récemment au Centre de secours principal de Soissons. À l'origine de la création de la section des Jeunes sapeurs-pompiers de Vervins en 2009, qu'il a présidée jusqu'en 2025, il est également le fonda-

teur de l'association du Souvenir français de la Grande Thiérache et de l'association Mémoire des conflits d'hier et d'aujourd'hui.

À Stenay, il prend la tête d'un centre comptant 23 sapeurs-pompiers volontaires, 3 professionnels, 4 officiers au groupement et 2 infirmiers sapeurs-pompiers. Parmi les volontaires, 14 sont de jeunes recrues, tandis que la section des Jeunes sapeurs-pompiers rassemble déjà 18 jeunes particulièrement dynamiques.

Conscient que le centre a traversé une période difficile par le passé, le nouveau chef de centre souhaite regarder vers l'avenir avec confiance. Sa priorité : placer l'humain au cœur du management et travailler en parfaite complémentarité avec son adjoint, l'adjudant-chef Damien Vuillaume.

L'avenir passe aussi par la formation. Avec un effectif jeune, le développement des compétences constitue un enjeu majeur. Le centre poursuivra également

sa politique de féminisation. Alors que les femmes représentent aujourd'hui 18 % des effectifs au niveau national, des aménagements seront réalisés dans les locaux, construits il y a une vingtaine d'années, pour favoriser leur accueil.

Le recrutement reste ouvert. Et Fabrice Renard tient à casser les idées reçues : « Il n'est pas nécessaire d'être un sportif de haut niveau. Être capable de promener son chien dix kilomètres le dimanche matin est déjà une bonne base ! » Une activité accessible à toute personne motivée, avec un engagement possible jusqu'à l'âge de 67 ans.

Autre projet phare : l'ouverture, dès septembre, de la seule section des Cadets de la sécurité civile de la Meuse. Destinée aux élèves de 5^e, elle permettra de découvrir l'ensemble des acteurs de la sécurité civile, en complément de la section Défense proposée aux collégiens de la cité scolaire Alfred-Kastler. ■



VISITES GUIDÉES DE STENAY POUR L'ÉTÉ

Du 07 juillet au 27 août



Venez (re)découvrir le centre-ville de Stenay à travers une **visite guidée** d'1h30 **chaque mardi matin à 10h30, et jeudi après-midi à 14h30**, de juillet et août.

Activité gratuite et sans réservation.

En effet, la ville de Stenay est riche en histoire puisque la présence humaine y est attestée depuis le Néolithique ! Elle va

alors briller durant la dynastie mérovingienne du royaume Franc, puis une nouvelle fois au milieu du Moyen Âge avec l'établissement de sa puissante citadelle. Ville militaire, Stenay est fortement marquée par les conflits des époques suivantes : guerre de Trente Ans, Première et Seconde Guerres mondiales...

Rendez-vous à la Capitainerie (rue du port) pour le départ de la balade commentée d'environ **2km**, en passant par le couvent des Minimes, l'église Saint-Grégoire-le-Grand, l'Hôtel de Ville, les arcades, l'ancien hôpital, le quartier de cavalerie, le Musée de la Bière, le parc de

la forge... Et bien d'autres !

Il est également possible de programmer des visites guidées les autres jours de la semaine ou le week-end selon disponibilités et **sur réservation** auprès des Archives municipales.

Attention : pour votre sécurité, les visites seront **annulées en cas d'alerte orange ou rouge canicule, et en cas de température supérieure à 35°C.** ■

Information et réservation
au 03.29.84.50.47. ou par
mail à archives.municipales@stenay.fr

MANIFESTATION PATRIOTIQUE

Cérémonie de la Fête Nationale

La cérémonie célébrant la Fête Nationale se déroulera le **mardi 14 juillet à 11h au Monument**

aux Morts avec dépôt d'une gerbe et la participation des autorités locales et des différentes sociétés. À l'issue de

la cérémonie, un vin d'honneur sera servi à la salle des fêtes Joséphine Baker. ■

MUSÉE DE LA BIÈRE

17 rue du Moulin - 03 29 80 68 78 - www.museedelabiere.com

MUSÉES
MEUSE

40 ANS
DU MUSÉE
DE LA
BIÈRE

EXPOSITION

LE MUSÉE DE LA BIÈRE,
40 ANS DE COLLECTIONS

• Du 26 avril au 1^{er} décembre 2026 •



17 rue du moulin • 55700 Stenay



■ Du 26 avril au 1^{er} décembre 2026 : Exposition - Le Musée de la Bière, 40 ans de collections

Le Musée de la Bière fête ses 40 ans ! À cette occasion, l'exposition « Le Musée de la Bière, 40 ans de collections » permet de découvrir le vaste travail autour des collections, souvent méconnu et pourtant essentiel à la bonne gestion d'un musée.

L'exposition met en avant l'histoire du Musée de la Bière, de sa création par l'association du Groupement Archéologique de Stenay à sa gestion depuis 2008 par le Département de la Meuse. Elle s'attèle aussi à présenter l'appellation « Musée de France », obtenue en 2002, et les obligations qui en découlent ainsi que la gestion des objets au quotidien (l'inventaire, le recensement, la connaissance

ou encore la restauration des œuvres).

Parmi les nombreux objets conservés (près de 55 000 biens à l'inventaire), certains sortent des réserves, parfois pour la première fois. Objets scientifiques, artistiques, publicitaires, ou bien insolites, l'exposition présente la diversité des collections.

Une partie des objets exposés a été sélectionnée par les différentes personnes ayant œuvré depuis 40 ans à faire du Musée de la Bière le lieu touristique et culturel qu'il est aujourd'hui.

Venez apprécier le travail de l'ombre réalisé par les différents services d'un musée et découvrir des œuvres inédites.



Suivez la programmation pour participer aux événements liés à cet anniversaire tout au long de l'année !

Tarif d'entrée du Musée.



■ Chaque mercredi de juillet et août à 15h : Visite guidée du Musée

Venez découvrir ou redécouvrir les collections du Musée de la Bière au cours de nos visites commentées chaque mercredi de juillet et août à 15h. Parcourez les 2 500m² de l'exposition permanente qui retrace l'histoire, les techniques et les arts brassicoles au fil du temps.

Tarif d'entrée du musée

■ Samedi 04 juillet à 15h : Visite guidée thématique « L'Art des brasseries »

À l'occasion des 40 ans du Musée de la Bière, suivez un programme inédit de visites guidées tous les premiers samedis du mois à 15h entre mai et septembre. En juillet, explorez le volet artistique des objets liés à la culture brassicole. Elles font partie des œuvres majeures exposées au musée, ces pièces incontournables ont été fabriquées pour glorifier le savoir-faire des brasseries.

Tarif d'entrée du Musée.

■ Mardi 21 juillet à 15h : Mardi de Lupuline « Fabrique ta marionnette ! »

Pour fêter les 40 ans du musée, les Ateliers Nomades

vous invitent à fabriquer une marionnette à partir d'objets de récupération. A l'issue du bricolage, les marionnettistes professionnels proposent une initiation à la manipulation de cette marionnette dans des saynètes imaginées autour de l'anniversaire du musée.

Atelier gratuit. De 6 à 12 ans. Accompagnateur bienvenu. Réservation conseillée au 03 29 80 68 78

■ Mardi 28 juillet à 10h30 et 15h : Mardi de Lupuline « Dans ma bulle »

La bière, bien que très connue dans notre région, n'est pas la seule boisson gazeuse. Lors de cette expérience, vous apprendrez comment se forment ces petites bulles. Petits scientifiques, venez découvrir le super pouvoir de la fermentation dans un atelier qui ne manque pas de pétillant !

Atelier gratuit. De 4 à 12 ans. Accompagnateur bienvenu. Réservation conseillée au 03 29 80 68 78

■ Samedi 1^{er} août à 15h : Visite guidée thématique « La Lorraine, terre de brasseries »

À l'occasion des 40 ans du Musée de la Bière, suivez un programme inédit de visites guidées tous les premiers samedis du mois à 15h entre mai et septembre. En août, plongez-vous dans la grande histoire des brasseries lorraines. Même si l'Alsace et le Nord sont des territoires brassicoles plus importants, la Lorraine n'est pas en reste. De la brasserie La Meuse à la brasserie de Champigneulle, vous apprendrez l'origine de ces brasseries à travers l'exemple de dix établissements lorrains.

Tarif d'entrée du Musée.

■ Mardi 04 août à 10h30 et 15h : Mardi de Lupuline « Rencontre du Cyanotype »

Connaissez-vous le cyanotype ? Le cyanotype est une fascinante technique de photographie ancienne. Elle utilise le soleil pour créer des empreintes sur fond bleu. Après une cueillette dans le jardin aromatique du

musée les enfants découvrent une pratique ludique et créative. Chacun repart avec son impression blanche sur bleu de Prusse.

Atelier gratuit. De 4 à 12 ans. Accompagnateur bienvenu. Réservation conseillée au 03 29 80 68 78

■ Mardi 11 août à 15h : Mardi de Lupuline « De la laine au feutre »

Les animateurs du Musée du Feutre de Mouzon vous proposent de découvrir de manière ludique et originale le plus ancien textile du monde. Avec cette initiation au feutrage, les enfants vont apprendre à transformer la laine en étoffe et créer un dessin coloré. Après avoir compris le cheminement de la laine, chaque enfant fabriquera son étoffe de feutre et repartira avec !

Atelier gratuit. De 7 à 12 ans. Accompagnateur bienvenu. Réservation conseillée au 03 29 80 68 78

MUSÉE DE LA BIÈRE 40 ANS DU MUSÉE DE LA BIÈRE
Senauv

Visites guidées spéciales
« 40 ans du musée »

Tous les 1^{er} samedis du mois
de mai à septembre
à 15h

Visite guidée comprise dans le prix d'entrée du musée
Informations au 03 29 80 68 78

Programme des visites guidées

Samedi 4 juillet à 15h
Visite thématique « L'Art des brasseries »

Samedi 1^{er} août à 15h
Visite thématique « La Lorraine, terre de brasseries »

Samedi 5 septembre à 15h
Visite de l'exposition « Le Musée de la Bière, 40 ans de collections »

CINÉMA L'AUTRE CITÉ

4 Chemin des loisirs - 03 29 85 93 99 - www.cinema-lautrecite.fr



■ **Braderie d'affiches de cinéma :** liste des affiches disponibles à l'accueil de votre cinéma.

■ **Ciné Bambin :** 4€ la place pour tous, son adapté, sans publicités et lumières tamisées.

● **Dimanche 12/07 à 10h30**

« Le Rêve de Galiléo »

● **Dimanche 09/08 à 10h30**

« Chouette un jeu d'enfants »



■ **Tarifs :**

● Plein 8 €

● Réduit 6,5 €

● Moins de 14 ans 4,50 €

● Première séance du mercredi et du dimanche : 6 €

Un supplément de 2€ sera demandé pour les films 3D.

■ **Abonnements :**

● Carte 10 places avec 1 place offerte 60 € pour un 1^{er} achat - 57 € pour une recharge.

● Carte d'abonnement 5 places 36 € pour un premier achat - 33 € pour une recharge.

■ **Payements :**

● CinéChèques

● Chèques Cinéma Universel (CCU)

● Chèques-Vacances (ANCV)

Il est possible d'acheter ses places sur notre site internet. ■



En juillet et août dans votre salle liste non exhaustive

À NE PAS MANQUER

■ Bibliothèque culture e(s)t lien

Ouverture lundi 14h30-16h30, mardi 14h00-17h00, mercredi 14h00-18h00, vendredi 10h00-12h00 et 14h00-16h00, samedi 14h00-18h00 (contact : 03.29.83.62.67 ou bibliostenay@orange.fr)

■ Cercle Philatélique

(1^{er} étage de l'espace Saint-Antoine au 7 rue de l'Hôpital. Contact au 06.81.92.25.10) Réunion mensuelle chaque 1^{er} lundi du mois à partir de 14h. Permanence sur rendez-vous chaque dernier samedi du mois.

■ Les Sathanay Marcheurs

Tous les jeudis : une petite ou une grande marche vous sont proposées avec un départ à 13h30 au parking du Musée de la bière à Stenay pour un convoiturage vers le village de

départ, ou à 14h directement dans celui-ci. Adhésion obligatoire (03.29.80.39.08)

■ Les Robins

Chaque 1^{er} samedi du mois : marche de 10 km ouverte à tous. Rendez vous à 13h30 devant la salle des fêtes de Baâlon (03.29.80.65.23).

■ L.P.O.

Chaque dimanche et jour férié (hors événements spéciaux) : sortie ornithologique de 9h à 12h. Rendez-vous au pont des Poteaux, à 1 km de Mouzay, direction Dun (06.83.29.25.47).

■ Les P'tits Paniers

Commandes du 14 au 19 juillet et du 28 juillet au 02 août, puis du 11 au 16, et du 25 au 30 août. Livraisons : 21 juillet, 18 août, et 01

septembre à la Taverne du Musée de la Bière de 18h15 à 19h15. Livraison le 04 août au port lors du marché semi-nocturne. Site web : <http://latourneedesproducteurs.com>

■ Secours catholique

Permanence d'accueil et d'écoute mensuelle des personnes en difficulté, jardin partagé (03.29.86.96.43 et meusemoselle@secours-catholique.org).

■ C.F.D.T. – Prud'Hommes et retraites interpros

Les 1^{er} et 3^e mercredis du mois de 17h à 18h30 au 23, Rue Chanzy, Stenay. Contact au 03.29.80.31.13 ou au 03.29.45.07.97.

■ Messe

Les dimanches 05/07, 19/07, 02/08, et 16/08 à 10h30 en l'église Saint-Grégoire.

L'ESPÉRANCE BASKET DE STENAY

Un week-end de fête et de basket total

La salle polyvalente de Stenay a vibré tout au long du week-end des 6 et 7 juin. Entre l'intensité des finales de la Coupe de Meuse le samedi et la convivialité de la fête du club le dimanche, le basket meusien a été célébré de la plus belle des manières.



● **Samedi 6 juin** : le grand frisson des finales de la Coupe de Meuse.

Le samedi, le public est venu en masse pour encourager les finalistes des catégories U13 à Seniors. Dans une ambiance de feu, les matchs ont offert un superbe spectacle.

Les résultats de la journée :

- U13 : CTC Charny-Verdun 63

(gagnant) / Ancerville 46
- U15 : CTC Charny-Verdun 39 / Bar-le-Duc 69 (gagnant)
- U18 : CTC Charny-Verdun 83 (gagnant) / Verdun 47
- Seniors : ASC Charny 77 (gagnant) / Vignot 47
Une razzia mémorable pour le groupement de Charny-Verdun, et une mention spéciale à Bar-le-Duc pour sa belle démonstration en U15 et à ASC Charny pour sa victoire en Seniors.



● **Dimanche 7 juin** : place à la fête et au partage avec "Faites du Basket"

Le lendemain, l'ambiance est restée au top avec la fête du club. Des plus petits du Baby Basket aux animations Loisirs et U18, toutes les générations se

sont retrouvées sur le parquet. Le match parents-enfants des U11 et le tournoi 3x3 des U13/U15 ont offert de grands moments de complicité et de rigolade. Les jeunes qui s'investissent pour le club ont reçu un bon d'achat à utiliser dans un magasin local. En dehors du terrain, les enfants ont profité à fond du château gonflable pendant que les plus grands se retrouvaient autour du barbecue, des frites et des glaces de la buvette.

Le mot de la fin : un immense bravo à l'Espérance Basket de Stenay et à ses bénévoles pour cette organisation irréprochable sur les deux jours.

Une véritable réussite qui fait rayonner le club ! ■



LA CHAPELLE DES ARTS

L'association de la Chapelle des Arts organise les concerts d'été, le dimanche après-midi dans la chapelle du Sacré-Cœur de Stenay.

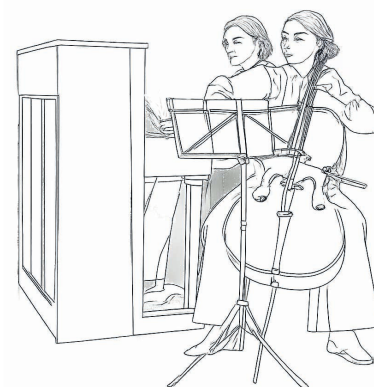
- **Dimanche 5 juillet à 16h00 - Chorale de chambre :** « De Heese Stemmen », chorale à quatre voix composées de 18 chanteurs dont le chef de chœur est Monik Appels. Répertoire des chants polyphoniques avec musique légère, musique du monde et musique classique. Au programme, entre autres :
 - The Lamb - John TAVENER
 - Te Quiero - Alberto FAVERO / Liliana CANGIANO
 - Il bianco e dolce cigno - Jacques ARCADELT

Entrée gratuite, un chapeau est à votre disposition. Ouverture des portes à 15h30



- **Dimanche 9 août à 16h00 - Récital de piano/violoncelle :** Duo « Camilla » pour un concert joyeux et ensoleillé. Au programme, entre autres :
 - Le printemps et l'été des Quatre Saisons d'Antonio Vivaldi
 - Celle concert de Boccherini
 - 1^{ère} celle suite de Bach
- Entrée gratuite, un chapeau est

à votre disposition. Ouverture des portes à 15h30.



Pour ces concerts, réservation possible à chapelle.sacre-coeur@orange.fr. Renseignements sur www.chapelle-sacrecoeur.fr ■

LES JARDINS D'ARMELLE

Le 2 août 2026, de 14h à 19h, si la météo le permet, après-midi bien-être au jardin d'Armelle, à découvrir

: massage, yoga, shiatsu, pouvoir des mains, magnétisme, méditation sonore, artisanat de poterie, bougies parfumées,

etc... Goûter champêtre. Entrée gratuite. ■

CENTRE SOCIAL ET CULTUREL

Mobilisation, promotion et animation de la vie sociale de chaque enfant et habitant du pays de Stenay et du Val Dunois.



INSCRIPTIONS OUVERTES!
Accueil périscolaire du mercredi
 Année scolaire 2026 / 2027
Pour les enfants
 Offrez à vos enfants des mercredis riches en découvertes!
 Activités ludiques, créatives et sportives dans un cadre encadré et bienveillant
 de 3 à 11 ans
ACCUEIL POSSIBLE :
 ✓ Demi-journée
 ✓ Journée complète
TARIFS ADAPTÉS
 selon le **quotient familial (QF)**
IMPORTANT :
 Inscription à la période • Places limitées!
INSCRIPTIONS :
 Dossier à récupérer au secrétariat du CSC
 22 rue du Moulin - 55700 STENAY
 Horaires d'ouverture :
 Lundi au jeudi
 8h30 - 12h | 13h30 - 17h30
CONTACT :
 ☎ 03 29 80 39 08 ✉ csc.stenay@orange.fr

■ Inscriptions périscolaires 2026/2027

Le Centre Social et Culturel de Stenay propose aux familles un accueil périscolaire, à Stenay, chaque mercredi, en période

scolaire. Les familles ont le choix d'inscrire leur enfant les matins, les après-midis ou en journée complète. Le tarif est basé sur le QF. Les inscriptions se font à la période (tous les mercredis entre chaque période de vacances).

Durant ces mercredis, les enfants profitent d'activités créatives et récréatives, de sorties. Les enfants s'initient à la pâtisserie en préparant les goûters.

Accueil des enfants de 3 à 11 ans. Renseignement au 03 29 80 39 08. Inscription jusqu'au 31 juillet 2026 pour la rentrée de septembre

Les documents nécessaires à l'inscription sont téléchargeables sur le site internet du

CSC ou disponible sur demande.

Mets des paillettes dans tes vacances!
CENTRE DE LOISIRS STENAY
 Parc de la Forge
DU 6 JUILLET AU 7 AOÛT
 DES VACANCES NATURELLEMENT INOUBLIABLES
 5 SEMAINES D'ACTIVITÉS ET DE DÉCOUVERTES
 POUR LES ENFANTS DE 4 À 12 ANS
 1 DU 6 AU 10 JUILLET : CAP SPORT! Badminton, Baby basket, Sortie à vélo pour les plus grands.
 2 DU 13 AU 17 JUILLET : NATURE & ÉVASION : Activités extérieures, Poney.
 3 DU 20 AU 24 JUILLET : À L'AVENTURE! Activités extérieures, Sortie à Venérose.
 4 DU 27 AU 31 JUILLET : AU CŒUR DE LA NATURE : Activités extérieures, Sortie à la Maison de la Nature de Stenay aux Bois.
 5 DU 3 AU 7 AOÛT : ON FÊTE LES VACANCES! Chants, danses, kermesse, spectacle... et plein de surprises!
INSCRIPTION À LA SEMAINE | **TARIF SELON QF** | **RENSEIGNEMENTS** au 03 29 80 39 08

■ Centre de loisirs été 2026 pour les 4 - 12 ans

Cet été, le CSC propose aux familles 5 semaines de centre

de loisirs sur Stenay (du 6 juillet au 7 août) et 3 semaines sur Dun (du 6 au 24 juillet). Durant ces semaines, les enfants participeront à des activités sportives, des ateliers créatifs, des ateliers culinaires, des sorties...



Chaque semaine un temps fort :

- **Semaine 1 (du 6 au 10 juillet)** à Dun : pêche et accro branche, à Stenay : sports en tout genre
- **Semaine 2 (du 13 au 17 juillet)** : grande journée équestre au parc de la forge pour tous les enfants (Dun et Stenay)
- **Semaine 3 (du 20 au 24 juillet)** : sortie à Vendresse pour tous les enfants (Dun et Stenay) et Grande kermesse de fin de centre à Dun.
- **Semaine 4 (Du 27 au 31 juillet)** : Sortie à la maison de la nature à Boulton aux bois
- **Semaine 5 (Du 3 au 7 août)** : Chants, Danse, spectacle et grande kermesse à Stenay

Inscription directement au secrétariat du CSC 22 rue du moulin, parc de la forge à Stenay.



■ Deux semaines d'activités pour les ados (12-17 ans)

Cet été, des activités sportives sont proposées aux ados du 27 au 31 juillet :

- Grande journée inter centre à Revigny avec des ados de toute la Meuse organisée par la fédération des centres sociaux.
 - Organisation d'une journée Family sports à Stenay
- Tarif 55 € la semaine (bon CAF non déduit).
Un séjour tout compris du 3 au 7 août 2026 au domaine du Colvert à Bonzée :
- Logement en tipi
 - Restauration tout compris
 - Activités incluses : canoë, paddle, veillées, équitation, pédalo, structure gonflable sur l'eau

5 jours, 4 nuits de dépaysement total pour les jeunes.

Tarif 250 € la semaine tout inclus (bon CAF non déduit).

■ Journée Family sports

Evènement à ne pas manquer **mercredi 29 juillet** salle polyvalente de Stenay de 10h à 16h30 grande journée Family sports.

Projet imaginé et mis en place par les ados du foyer des jeunes de Stenay.

Pour participer à cette journée vous pouvez vous inscrire au 03 29 80 39 08 ou directement sur place le jour même.

Entrée Gratuite. Restauration sur place.

■ Fermeture du CSC

Pour information le CSC fermera ses portes du 10 août au 30 août. On se retrouve dès le 31 août pour un nouveau programme d'activités.

Très bel été à tous. ■

Centre Social et Culturel de Stenay (22 rue du Moulin).

Du lundi au jeudi de 9h00 à 12h et de 13h30 à 17h00.

Téléphone : 03 29 80 39 08

Mail : csc.stenay@orange.fr

Facebook : <https://www.facebook.com/fjstenay>

Instagram : [Centre_Social_de_Stenay](https://www.instagram.com/Centre_Social_de_Stenay)

Site Internet : <https://stenay.centres-sociaux.fr>

FÊTE MUNICIPALE

Ce moment de fête pour petits et grands clôturant les vacances et annonçant la rentrée aura lieu du samedi 29 au lundi 31 août.

■ Samedi 29 août :

● **Fête forraine** du samedi 29 au lundi 31 août

- **Concours de pêche** organisé par l'A.A.P.P.M.A. : les Goujons et la Rossette de Stenay-Pouilly. Inscriptions chez les dépositaires de carte de pêche (BF Sport) avant le vendredi 28 août à 18h.
- **Concours enfants.** Rendez-vous à la Capitainerie, rue du

Port, côté plate-forme en béton : tirage au sort des emplacements à 9h30 (enfants de 5 à 14 ans) et concours de 10h à 11h30.

Concours adultes. Rendez-vous à l'étang de la Dodanne : tirage au sort des emplacements à 13h15 et concours de 14h15 à 17h15.

Remise des prix des concours enfants et adultes à 18h à l'étang

de la Dodanne.

■ Dimanche 30 août :

● **Concours de pétanque** à 14h. Doublettes formées, ouvert à tous (avenue du 18^{ème} B.C.P. - Boulodrome).

■ Lundi 31 août :

● **Feu d'artifice** à 21h30 au port de plaisance.

LES 40 ANS DU MUSÉE DE LA BIÈRE

Inauguration de l'exposition « 40 ans de collection » avec, entre autres, Stéphane Perrin, maire de Stenay, et Jérôme Dumont, président du Conseil Départemental.



©Musée de la Bière

FOIRE DU 1^{ER} MAI

La foire traditionnelle de Stenay a attiré encore une fois des milliers de visiteurs avec ses 350 exposants, ses présentations agricoles et sa fête foraine.



© Par La Porte.com

L'APPEL DU 18 JUIN 1940

Un hommage a été rendu au discours radiodiffusé du Général de Gaulle, qui marque le début de la Résistance Française contre l'occupation du Troisième Reich.



© Par La Porte.com



1636 : INAUGURATION DE L'AUDITOIRE DE STENAY

Il y a 390 ans, on construisait sur la place des Arcades, un bâtiment essentiel à la vie municipale de l'époque : l'Auditoire. Il permettait au seigneur d'écouter les problèmes de la population (litiges, questions sociales, affaires économiques...) et d'y apporter des solutions. En effet, cette époque est secouée par de nombreux drames : épidémies, catastrophes naturelles, guerre de Trente Ans, famines, pillages... Et ces maux touchent en premier la population. Par exemple, l'une des épidémies de peste aurait fait plus de 10 000 victimes en 5 mois sur le territoire entre Stenay et Dun-sur-Meuse.

Pour redynamiser son territoire et lutter contre l'insécurité, le duché de Bar va alors essayer de se moderniser entre le XVI^e et le début du XVII^e siècle, notamment avec de nombreuses constructions : les magasins aux vivres (actuel musée de la Bière), la fabrique de monnaie, le couvent des Minimes (actuel

école Albert Toussaint), reformation des remparts de la citadelle...

Il devient alors indispensable d'avoir un lieu pour la résolution de crises et la communication avec la population. L'Auditoire répond à ce besoin de délibération des problèmes quotidiens des habitants, tradition qui reste présente encore aujourd'hui avec la Mairie puisqu'elle a été bâtie au même endroit, Place de la République.

L'Auditoire est visible sur le plan de 1687 ci-contre (en rouge), juste au dessus de l'église Saint-Grégoire.



L'Auditoire est ensuite transformé en Tribunal et Maison de Sûreté en 1779, avant d'être démolie pour y rebâtir l'Hôtel-de-Ville dont on fêtera les 100 ans en 2027. ■



COMMENT SE TENIR INFORMÉ DES ÉVÉNEMENTS LOCAUX ?

De nombreuses manifestations diverses et variées sont organisées sur le Pays de Stenay et du Val Dunois, notamment en été. À chaque édition, le bulletin municipal propose un agenda de ces principaux événements en quatrième de couverture.

L'Office de Tourisme, situé à la Capitainerie de Stenay et au 7 bis rue de la Meuse à Doulon, a également pour mission le recensement des manifestations du moment sur le terri-

toire Monts et Vallées de Meuse : expositions, concerts, ateliers...

Une consultation en ligne vous permet également de ne plus rien manquer sans vous déplacer. Vous pouvez consulter les sites internet ou les pages Facebook suivants, qui sont régulièrement mis à jour :

- Commune de Stenay
- Sous les Arcades (disponible en ligne sur le site de la mairie)
- Office de Tourisme Monts et Vallées de Meuse
- Par la Porte

- Est Républicain
- Comité d'Histoire Régionale du Grand Est

Des affiches sont également visibles sur le panneau d'affichage municipal Place de la République ou chez les commerçants locaux.

Si vous êtes une association locale qui organise un événement, n'hésitez pas à envoyer quelques lignes à accueil@stenay.fr pour sa parution dans le prochain bulletin municipal. ■

UNE QUESTION ? ON Y RÉPOND !

Une interrogation ? Un doute ? Une remarque ? Adressez vos demandes à la Mairie (03.29.80.30.31 / accueil@stenay.fr) pour obtenir une réponse dans un prochain bulletin.

PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Pour connaître la pharmacie de garde, composez le **32 37** ou consultez le site web **www.3237.fr**
 Pour consulter un médecin de garde les nuits, jours fériés et week-ends en cas d'urgence, appelez le numéro unique : **08 20 33 20 20**. Pour une **URGENCE VITALE, APPELEZ LE 15**.

PHARMACIE

■ **Pharmacie des Cytises** - 6 avenue de Verdun - 03 29 80 30 70

MÉDECINS GÉNÉRALISTES

■ **Liviu ADUMITRESEI** - Maison de Santé - 03 29 85 85 30

■ **Gérard OLIVIER** - 15 rue Pasteur - 03 29 80 32 00

■ **Loïc THINUS** - 12 place de l'Artillerie - 03 29 80 33 22

PODOLOGUE

■ **Florine DAVESNE** - 19 place de l'Artillerie - 06 48 56 08 26

ORTHOPHONISTES

■ **Clotilde CAILLET-GIPEAUX** - 31 place de la République - 03 29 80 48 77

■ **Martine EVRARD** - 12 place de l'Artillerie - 03 29 80 38 18

DENTISTES

■ **Franck AUTIER** - 9 place Jean Ancel - 03 29 80 32 48

■ **Corentin CLAUDEL** - rue du 120^{ème} R.I. - 03 29 88 87 16

ORTHOPISTE

■ **Medhi KOUTINI** - Maison de Santé - 03 29 88 87 17

INFIRMIERS / AUXILIAIRES DE VIE

■ **Martine CLAUDEL** - Maison de Santé - 03 29 80 48 47

■ **Véronique DI MARCO** - Maison de Santé - 03 29 80 48 47

■ **Léontine GILLET** - Maison de Santé - 03 29 80 48 47

■ **Stéphanie SERVAIS** - Maison de Santé - 03 29 80 30 45

SAGE-FEMME

■ **Margot BOISIER** - Maison de Santé - 06 22 44 85 83

KINÉSITHÉRAPEUTES

■ **Rémi DIDIOT** - Maison de Santé - 07 88 84 92 56

■ **Jade GAILLARD** - Maison de Santé - 07 88 84 92 56

■ **Juilette JOSSERON** - Maison de Santé - 07 88 84 92 56

■ **Julie DARET** - Maison de Santé - 07 88 84 92 56

■ **Stéphanie PRUDHOMME** - 7 Rue des Cytises - 03 29 86 31 42

■ **Cyr WYART** - 7 Rue des Cytises - 03 29 86 31 42

MAISON DES SOLIDARITÉS

3 avenue de Verdun 55700 STENAY - sur rendez-vous - 03 29 80 32 34

■ **Précarité et pauvreté** : surendettement, conseil en gestion budgétaire, aides financières.

■ **Enfance et famille** : grossesse, naissance et parentalité, planification familiale, prévention et pro-

tection de l'enfance, agrément d'assistants maternels et familiaux, dossier d'adoption.

■ **Insertion et logement** : demande de R.S.A., insertion sociale et professionnelle, accès aux logements,

lutte contre l'habitat insalubre.

■ **Personnes âgées/handicapées** : A.P.A., aides à domicile, téléassistance, prestation compensatoire du handicap.

FRANCE SERVICES - CODECOM

6D avenue de Verdun 55700 STENAY - 03 29 80 31 81 - accueil@ccstenaydun.fr



SOCIAL

■ **AM.I.E.** Tous les jours de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h. Pour les gens du voyage, une permanence par mois. Se renseigner auprès de France Services.

■ **CARSAT (Service Social)** Le mardi uniquement sur convocation.

■ **CENTR'AID (soins aux toxicomanes)** Se renseigner auprès de la Codecom.

■ **D.G.F.I.P.** Une fois par mois selon planning.

■ **Maison des Adolescents** Se renseigner auprès de France Services.

■ **C.P.A.M.** Uniquement sur RDV au 3646 ou via ameli.fr - France Services peut aussi répondre aux questions, fournir les formulaires et apporter une aide pour compléter les dossiers hors de la permanence prévue.

HABITAT - LOGEMENT

■ **A.D.I.L.** 1^{er} lundi du mois de 10h à 12h, sur RDV au 03 83 27 62 72 ou par courriel à l'adresse : contact@adil54-55.fr.

■ **Info énergie** Sur rendez-vous au 07 83 09 10 65 ou meuse@eie-lorraine.fr

■ **O.P.A.H. - URBAM CONSEIL** Se renseigner auprès de France Services.

■ **U.D.A.P.** Se renseigner auprès de France Services.

■ **Espace Conseil France Rénov'** Se renseigner auprès de France Services.

ACCÈS AU DROIT

■ **C.D.I.F.F.** 3^{ème} lundi et 2^{ème} mardi du mois sur RDV au 03 29 86 70 41.

■ **Conciliateur de justice** Demandes à adresser par mail : roland.moulot@conciliateurdejustice.fr

EMPLOI - FORMATION

■ **Misson Locale Nord Meusien** Les mardis et mercredis sur RDV au 03 29 86 25 26.

■ **France Travail** Sur convocation uniquement. Se renseigner auprès de France Services.

■ **C.I.R.F.A.** Se renseigner auprès de France Services.

■ **Conseil en Evolution Professionnel** Se renseigner auprès de France Services.



Aide aux personnes en situation de handicap

Aide aux seniors et aux courses

Sorties d'hospitalisation

Téléassistance

Livraison de repas

03.29.78.08.98.

accueil@adapah55.fr

www.amaelles.org

JUILLET

Samedi 4

■ **Stenay** - Visite guidée « L'art des brasserie » à 15h au Musée de la Bière

Dimanche 5

■ **Stenay** - Brocante impasse Maréchal

■ **Stenay** - Chorale de chambre à la Chapelle du Sacré-cœur

Mardi 7

■ **Stenay** - Marché semi-nocturne au port

Mercredi 8

■ **Stenay** - Après-midi gaufres à la Taverne du Musée de la Bière

Vendredi 10

■ **Doulcon** - Marché semi-nocturne au Lac Vert

■ **Stenay** - Apéro-terrasse « Trio Corazon » à la Taverne du Musée de la Bière

Dimanche 12

■ **Halles-Sous-Les-Côtes** - Vide-grenier

■ **Stenay** - Ciné Bambin à l'Autre Cité

Mardi 14

■ **Stenay** - Fête nationale

■ **Stenay** - Vide-Grenier ruelle des loisirs

Dimanche 19

■ **Doulcon** - Foire du Lac Vert

Mardi 21

■ **Stenay** - Mardi de lupuline « Fabrique ta marionnette ! » au Musée de la Bière

Dimanche 26

■ **Stenay** - Concert-bal « les Pasaros » à la Tavernue du Musée de la Bière

Mardi 28

■ **Stenay** - Mardi de lupuline « Dans ma bulle » au Musée de la Bière

Mercredi 29

■ **Stenay** - Journée Family Sports du CSC à la salle polyvalente

Vendredi 31

■ **Stenay** - Conférence sur l'Inde du Sud à 17h à la petite salle des Fêtes

■ **Stenay** - Blind Test à la Taverne du Musée de la Bière

AOÛT

Samedi 1^{er}

■ **Stenay** - Visite guidée « La Lorraine : la terre des brasseries » à 15h au Musée de la Bière

Dimanche 2

■ **Stenay** - Après-midi bien-être au jardin d'Armelle

■ **Luzy-Saint-Martin** - Brocante

Mardi 4

■ **Stenay** - Mardi de lupuline « Rencontre du Cyanotype » au Musée de la Bière

■ **Stenay** - Marché semi-nocturne au port

Vendredi 7

■ **Doulcon** - Marché semi-nocturne au Lac Vert

Dimanche 9

■ **Stenay** - Ciné Bambin à l'Autre Cité

■ **Stenay** - Récital de piano/violoncelle à la Chapelle du Sacré-cœur

Mardi 11

■ **Stenay** - Mardi de lupuline « De la laine au feutre » au Musée de la Bière

Mercredi 12

■ **Stenay** - Après-midi gaufre à la Taverne du Musée de la Bière

Vendredi 21

■ **Doulcon** - Marché semi-nocturne au Lac Vert

Lundi 24

■ **Stenay** - Don du sang à la salle des fêtes Joséphine Baker

Vendredi 28

■ **Stenay** - Séance publique d'ouverture des plis sur les offres du bois de Pélerin en Mairie à 10h

■ **Stenay** - Apéro-terrasse avec Blue Assembly Line à la Taverne du Musée de la Bière

Du samedi 29 au lundi 31

■ **Stenay** - Fête municipale

Mardi 1^{er} Septembre

■ **Stenay** - Marché semi-nocturne au port

